

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/18 EN DATE DU 09/07/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 00

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le mardi 9 juillet 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 4 juillet 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. MARCILLAUD

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention proposé par la Société Protectrice des Animaux permettant à la commune de Saint Martin Le Vieux de bénéficier des services d'enlèvement et de gardes d'animaux de la SPA pour l'année 2024.

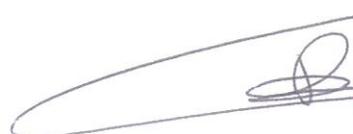
Considérant la nécessité de ce service pour la commune, Madame Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la nouvelle convention
- mandate Madame le Maire pour signer cette dernière.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le 16/07/2024